

Préavis municipal n° 55 relatif à la réorganisation des établissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS)

Date proposée pour la séance de la commission :

- Mercredi 8 janvier 2014 à 20h00
Bâtiment de Montoly n°1 / salle Mont-Blanc

Municipaux responsables : Mme Christine Girod
M. Thierry Genoud

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Ces dernières années, la législation applicable en matière de scolarité obligatoire dans le canton de Vaud a subi de nombreux changements essentiels pour l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires.

En date du 22 avril 2008, le Grand Conseil Vaudois a ratifié le concordat HarmoS (accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire). Le nombre de cantons requis pour l'entrée en vigueur de l'accord (10 cantons) a été atteint en avril 2009. De ce fait, le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1^{er} août 2009.

Le 4 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté en votation populaire la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui remplace celle du 14 juin 1984. Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} août 2013.

Applications

En adhérant au concordat HarmoS, les cantons se sont engagés à harmoniser les structures et les objectifs de la scolarité obligatoire. La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), amène aussi de nombreux changements dans l'organisation scolaire.

En conséquence, le cycle de transition actuel, regroupant les 5^e et 6^e année sera rattaché au primaire. La fréquentation de l'école enfantine est rendue obligatoire dès l'âge de 4 ans, ce qui prolonge la durée de l'école obligatoire de 2 années supplémentaires (de 9 à 11 ans). Le tableau ci-dessous illustre ces modifications.

cycles et degrés de l'école vaudoise avant HarmoS			âge d'entrée	cycle et degrés de l'école harmonisée			
secondaire	degrés secondaires	9	14 ans	11	degrés secondaires	secondaire	
		8	13 ans	10			
		7	12 ans	9			
primaire	CYP 2	6	11 ans	8	deuxième cycle primaire	primaire	
		5	10 ans	7			
	CYP 1	4	9 ans	6			
		3	8 ans	5			
	CIN	2	7 ans	4			premier cycle primaire
		1	6 ans	3			
	-1	5 ans	2				
	-2	4 ans	1				

Le temps scolaire augmente également de plusieurs périodes pour certaines tranches d'âge. L'enseignement du nouveau degré secondaire (10 et 11^e année) est assuré par des enseignants spécialistes de discipline. L'introduction de niveaux au sein même des degrés de classe ainsi que le renforcement des enseignants spécialistes de discipline rend obligatoire le regroupement de l'ensemble des élèves de niveau secondaire dans un seul établissement scolaire.

Situation à Gland

Aujourd'hui, la répartition des élèves dans les collèges est la suivante à la rentrée 2013 / 2014.

Pour l'établissement primaire : 839 élèves répartis en 44 classes à part égale entre Mauverney et Perrerets dans

- 15 classes 1 - 2 PHarmoS ;
- 15 classes 3 - 4 PHarmoS ;
- 13 classes 5 - 6 PHarmoS ;
- 1 classe développement.

Pour l'établissement secondaire : 714 élèves répartis en 38 classes entre Grand-Champ et les Tuillières :

- 14 classes 7 - 8 SHarmoS ;
- 21 classes 9 - 10 - 11 SHarmoS ;
- 3 classes développement.

Afin de mener les travaux de réorganisation au sein des établissements scolaires de Gland, un comité de pilotage a été mis sur pied dès juillet 2012. Composé des directeurs des établissements primaires et secondaires, de représentants de la direction générale de l'enseignement, des ressources humaines et de la municipalité de Gland, ce CoPil s'est réuni à huit reprises à ce jour.

Le rôle de ce CoPil est :

- d'assurer la qualité du projet de réorganisation sur le plan des ressources humaines et de l'organisation générale ;
- de planifier et d'assurer le suivi des actions en lien avec la réorganisation ; les directions scolaires restent complètement responsables durant la phase de réorganisation de chaque établissement.

En particulier, les décisions validées par le CoPil sont :

- de maintenir un établissement primaire ;
- de maintenir un établissement secondaire ;
- d'installer une direction dans chaque établissement ;
- de basculer vers le nouveau modèle au 1^{er} août 2014.

En outre, dès le début de ses travaux, le CoPil a identifié un parc immobilier existant permettant d'organiser les activités scolaires avec sérénité. La répartition géographique prévue est la suivante :

Mauverney A et B	1 - 6	HarmoS Primaire ;
Perrerets	1 - 6	HarmoS Primaire ;
Tuillières	7 - 8	HarmoS Primaire ;
Grand-Champ	9 - 10 - 11	HarmoS Secondaire.

Les ressources humaines

Le présent préavis ne traite pas des aspects ressources humaines, qui sont du ressort de l'Etat de Vaud. Néanmoins, pour la bonne compréhension du dossier, il est à relever que la nouvelle organisation implique des changements pour certains enseignants et doyens, les secrétaires et les infirmières scolaires. Selon les situations personnelles, ces changements portent sur les horaires, les lieux de travail ou encore le changement de direction.

Tout au long des travaux, le CoPil a eu à l'esprit les répercussions de la réorganisation des établissements en terme de ressources humaines et a tenu à accompagner les démarches par une communication planifiée et coordonnée.

Les bâtiments

Afin de respecter la nouvelle répartition des degrés d'enseignement, un état des lieux a été réalisé dans les cinq bâtiments scolaires en étroite collaboration avec les directions scolaires respectives. Dans la mesure du possible, la municipalité souhaite profiter des modifications en cours pour effectuer des travaux de réaménagement ou de réfection des locaux.

Collège des Perrerets

L'établissement primaire accueillera deux degrés supplémentaires (7 - 8 HP) et se verra doté d'EPT supplémentaire au secrétariat, ce qui demande un aménagement des locaux dédiés à la direction et au secrétariat.

Les salles de classe du collège des Perrerets, aujourd'hui non utilisées (sciences, atelier bois, atelier métal), seront réaffectées en salle de classe dites "classiques".

La sonorisation et le signal d'évacuation du collège des Perrerets ne répondent plus aux normes en vigueur, sont quasiment inaudibles et feront l'objet d'une révision ou d'un remplacement.

Collèges de Mauverney A et B

Aujourd'hui, un nombre important d'élèves sera rassemblé sur le site de Mauverney sans aucune présence de direction. Un bureau de doyen et de médiateur sera donc installé à la place d'une salle de classe, ce qui tendra à renforcer l'accueil sur le site et à orienter parents et élèves.

Collège des Tuillières

L'aménagement de la cour de récréation pour des enfants plus jeunes comprendra l'installation d'une table de ping-pong. L'infirmerie sera aménagée dans le local du sous-sol. Les écrans d'information existants dans ce bâtiment devront être reliés au secrétariat primaire du collège des Perrerets.

Collège de Grand-Champ

Le collège de Grand-Champ accueillera quant à lui, la totalité des élèves rattachés à l'enseignement secondaire. La réorganisation des rythmes scolaires impose l'installation de 250 casiers individuels. De plus, 55 tables à dessin viendront compléter l'équipement des salles de classe.

Avec l'introduction de la LEO, loi sur l'enseignement obligatoire, des modifications sont intervenues avec le maintien de deux seules voies.

Voici quelques explications pour ces nouveautés :

- la Voie Pré-gymnasiale (VP) est une copie conforme de la Voie Secondaire Baccalauréat (VSB) actuelle. Les élèves sont enregistrés dans des classes et passent 28 périodes sur 32 dans cette salle. Durant les quatre périodes restantes, ils suivent une option spécifique à choix ;
- la Voie Générale (VG) est actuellement appliquée en 9^e année uniquement. En 2014 - 2015, elle le sera pour les 10^e, puis complètement en place dès la rentrée 2015 - 2016. Cette nouvelle organisation pédagogique pose de nouveaux défis qui sont expliqués ci-dessous.

La journée d'un élève VG - aperçu de l'organisation

Les élèves d'une classe 9 VG sont réunis durant quatorze périodes sur les trente-deux périodes hebdomadaires.

Pour les dix-huit périodes hors classe, l'élève VG appartient à huit groupes différents, selon son niveau de mathématique, de français, d'allemand et deux options de compétences, orientées métiers. Cette organisation implique de nombreux déplacements.

Il se peut même qu'un élève passe une journée entière sans aucun cours dans la salle officielle de sa classe.

Ces nombreux déplacements et le fait que les élèves ne se rendent pas régulièrement dans la salle de classe ont pour conséquence la nécessité de proposer des casiers en suffisance pour le dépôt de leurs affaires. Les casiers actuels quant à eux continueront d'être utilisés par les voies générales.

Dans cette même logique, il convient de soutenir l'élève dans son orientation à l'intérieur du collège et dans sa classe en indiquant les numéros des salles, les cours et les noms des enseignants par le biais d'écrans informatiques qui seront installés dans les étages.

Coût des travaux (montants TTC)

Basé sur les devis demandés à différentes entreprises, le coût des travaux se résume comme suit :

Collège des Perrerets :

Secrétariat, agrandissement / création de deux places de travail (yc mobilier)	fr.	44'200.-
Direction, création d'un bureau "directrice"	fr.	27'500.-
Doyennes, création d'un bureau "doyennes"	fr.	19'500.-
Modification salles spécialisées (yc mobilier) :		
Transformation salle de sciences en salle de "classe"	fr.	49'000.-
Transformation salle "travaux manuels" bois en salle "informatique"	fr.	34'500.-
Transformation salle de conférences en salle de "classe"	fr.	47'000.-
Réfection de la sonorisation / du signal d'évacuation	fr.	65'000.-
Marquage au sol du périmètre scolaire	fr.	1'000.-
Sous total	fr	287'700.-

Collège des Tuillières :

Modifications électriques diverses salles 108 et 109	fr.	2'000.-
Déménagement Tuillières / Grand-Champ – Grand-Champ / Tuillières	fr.	7'000.-
Réparation des écrans d'information	fr.	30'000.-

Création d'une place de jeux (table de ping-pong)	fr.	6'000.-
Déménagement du conseiller d'orientation	fr.	1'000.-
Remplacement mobilier de 2 salles de "classe"	fr.	47'000.-
Modifications diverses salle de "cartonnage"	fr.	5'000.-
Création d'un local "infirmerie" (yc mobilier)	fr.	8'500.-
Marquage au sol du périmètre scolaire	fr.	1'000.-
Sous total	fr.	107'500.-

Collèges de Mauverney :

Création d'un bureau "doyenne" + "médiateur" (yc mobilier)	fr.	49'700.-
Marquage au sol du périmètre scolaire	fr.	1'000.-
Sous total	fr.	50'700.-

Collège de Grand-Champ :

Achat de 250 casiers	fr.	70'000.-
Transformation salle 91 en salle de "classe" (yc mobilier)	fr.	24'500.-
Transformation salle 92 en bureau "conseiller d'orientation"	fr.	24'000.-
Rajout d'écrans d'information	fr.	53'000.-
Achat de 55 tables à dessin	fr.	41'250.-
Sous total	fr.	212'750.-

Coût total :

Collège des Perrerets	fr.	287'700.-
Collège des Tuillières	fr.	107'500.-
Collèges de Mauverney	fr.	50'700.-
Collège de Grand-Champ	fr.	212'750.-
Total	fr.	658'650.-
Divers et imprévus, environ 3 %	fr.	21'350.-
Total TTC (TVA 8% inclus)	fr.	680'000.-

Planification des travaux

Les travaux se faisant sur des bâtiments en exploitation, ils devront impérativement être planifiés pendant les vacances scolaires. Parce que certaines modifications nécessitent d'importants délais de livraison, aussitôt l'octroi du crédit de réalisation et passé le délai référendaire de 20 jours, le service bâtiments et urbanisme lancera les travaux en veillant à éviter au maximum toutes nuisances aux utilisateurs des locaux.

Calendrier

Dépôt du préavis, demande du crédit de réalisation (1 ^{ère} lecture)	12 décembre 2013
Octroi du crédit de réalisation (2 ^e lecture)	13 février 2014
Adjudication des travaux	mars - juin 2014
Réalisation des travaux	juillet - août 2014

Financement

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 680'000 francs aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 15 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.50 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 62'330 francs (intérêts: 17'000 francs et amortissement de 45'330 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu
- le préavis municipal n° 55 relatif à la réorganisation des établissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS) ;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï
- le rapport de la commission des finances ;
- d é c i d e .
- I. - d'accorder le crédit de 680'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
 - II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 680'000 francs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :


G. Cretegnny

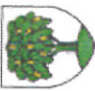

MUNICIPALITE
DE
GLAND


D. Gaiani

Annexe:

- › Annexe 1 - tableau d'endettement.

Annexe 1 - tableau d'endettement,

Crédit d'investissement		Montant: Fr. 680'000.00
	Préavis no: 55	
Ville de Gland	Objet: Relatif à la réorganisation des établissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS)	
Estimation des charges financières annuelles		
- Taux	2.50%	Fr. 17'000.00
- Amortissement	15 ans	Fr. 45'330.00
Total annuel des charges		Fr. 62'330.00
Situation financière au 21.11.2013		
Plafond d'endettement		108'000'000.00
Endettement	- Engagements courants - Passifs transitoires - Emprunts / Limite de crédit	2'930'353.98 706'185.30 56'945'000.00
Total endettement		60'581'539.28
Préavis		
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal		32'581'269.00
Travaux facturés et payés à ce jour		21'763'383.00
Solde ouvert		11'097'372.00
Préavis en cours		
Préavis n° 44 : réflexion de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et rénovation de la buvette du FC Gland		1'325'000.00
Préavis n° 55 : relatif à la réorganisation des établissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS)		680'000.00
Total des préavis en cours		2'005'000.00
Cautions		
Plafond de cautionnement		20'000'000.00
Cautions engagées à ce jour		12'543'018.00
Disponibles à ce jour		7'456'982.00
Récapitulation		
Total endettement au 21.11.2013		56'711'717.26
Solde ouvert préavis		11'097'372.00
Préavis en cours		2'005'000.00
Total endettement brut		69'814'089.26
Gland, le 21.11.2013		